



Le 26 avril 2006

Destinataires : Toutes les banques
Sociétés de fiducie et de prêt fédérales
Sociétés d'assurance-vie fédérales
Sociétés d'assurances multirisques fédérales
Associations coopératives de crédit fédérales
Sociétés de secours mutuels

C.c. : Organismes provinciaux de réglementation et de surveillance
Association canadienne des assureurs de marketing direct
Association des banquiers canadiens
L'Association Fraternelle Canadienne
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.
Autorités canadiennes en valeurs mobilières
Centrale des caisses de crédit du Canada
Bureau d'assurance du Canada
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
L'Association des compagnies de fiducie du Canada

Objet : Mise à jour de la liste constituée aux termes du *Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme* (règlement des Nations Unies)

Les noms des quatre personnes suivantes sont assujettis au règlement des Nations Unies, ayant été ajoutés à la liste prise en vertu de la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces modifications ont été annoncées par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 25 avril 2006.

Noms ajoutés

- Abdullah ANSHORI (alias Abu Fatih, Ibnu Thoyib, Ibnu Toyib, Abu Fathi)
- Abu Bakar BA'ASYIR (alias Abu Bakar Baasyir, Abu Bakar Bashir, Abdus Samad, Abdus Somad)
- Gun Gun Rusman GUNAWAN (alias Rusman Gunawan, Abd Al-Hadi, Abdul Hadi, Abdul Karim, Bukhori, Bukhory)



- Taufik RIFKI (alias Taufek Refke, Taufik Rifqi, Tawfiq Rifqi, Ami Iraq, Ami Irza, Amy Erja, Ammy Erza, Ammy Izza, Ami Kusoman, Abu Obaida, Abu Obaidah, Abu Obeida, Abu Ubaidah, Obaidah, Abu Obayda, Izza Kusoman, Eric Yacub)

Changement de nom :

Nom inscrit à l'origine : Dawood IBRAHIM

Nouveau nom : Dawood Ibrahim KASKAR (alias Dawood Ebrahim, Sheikh Dawood Hassan)

Autres modifications :

Les autres modifications se rattachant aux personnes et entités figurant déjà dans la liste ont trait à des renseignements comme les lieux de naissance ou à la correction de la graphie de ces lieux. Les listes du BSIF ont été mises à jour de façon à refléter ces modifications.

En vertu du règlement des Nations Unies, toutes les institutions financières canadiennes et les succursales d'institutions étrangères qui exercent des activités au Canada sont tenues d'examiner régulièrement leurs dossiers afin de vérifier si les noms des personnes et des organisations visées à l'annexe du règlement des Nations Unies y figurent, et de faire rapport à cet égard chaque mois à l'organisme de réglementation compétent. Dans le cas des institutions financières fédérales, il s'agit du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Tout constat visant les modifications apportées à la liste doit figurer dans le rapport à soumettre le 15 mai 2006.

Les institutions financières qui constatent qu'elles détiennent des comptes de personnes ou d'organisations dont les noms figurent sur la liste prise en vertu du règlement des Nations Unies ou qu'elles ont conclu des marchés avec ces personnes ou organisations, doivent signaler ces renseignements immédiatement à la GRC et au SCRS, dont voici les coordonnées :

GRC
Groupe de lutte contre le financement du
terrorisme (GLFT)
Télécopieur non sécurisé : (613) 993-9474

Direction des finances du SCRS
Télécopieur non sécurisé : (613) 231-0266

Nous rappelons en outre aux institutions qui effectuent des signalements à la GRC, au SCRS et en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* qu'elles sont tenues de produire la déclaration du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le CANAFE, concernant les biens appartenant à un groupe terroriste. Les institutions qui doivent produire cette déclaration trouveront le formulaire, ainsi

que les directives pour le remplir, sur le site Web du CANAFE, à http://www.fintrac.gc.ca/publications/guide/Guide5/5_f.asp.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ces déclarations ou que vous désirez recevoir les lettres, listes et formulaires du BSIF en version imprimée, veuillez envoyer un courriel à extcomm@osfi-bsif.gc.ca.

Comme toujours, le BSIF s'attend à ce que les institutions financières fédérales se conforment aux lois et règlements de toutes les administrations sur le territoire desquelles elles exercent leurs activités.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le surintendant auxiliaire,
Secteur de la réglementation

Julie Dickson